



MINISTÈRE CHARGÉ  
DE L'URBANISME

# Demande de

## Permis d'aménager

comprenant ou non des constructions et/ou des démolitions

**cerfa**

N° 13409\*09

## Permis de construire

comprenant ou non des démolitions

**MAIRIE D'ARDON**

**13 JUL. 2022**

Pour les demandes de permis de construire de maisons individuelles et de leurs annexes, vous pouvez utiliser le formulaire spécifique cerfa n° 13406

**COURRIER "ARRIVE"**

A partir du 1er janvier 2022, vous pouvez déposer votre demande par voie dématérialisée selon les modalités définies par la commune compétente pour la recevoir.

### Vous pouvez utiliser ce formulaire si :

- Vous réalisez un aménagement (lotissement, camping, aire de stationnement, parc d'attraction, terrain de sports ou loisirs...).
- Vous réalisez une nouvelle construction.
- Vous effectuez des travaux sur une construction existante.
- Votre projet comprend des démolitions.
- Votre projet nécessite une autorisation d'exploitation commerciale.

Pour savoir précisément à quelle(s) formalité(s) est soumis votre projet, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous renseigner auprès de la mairie du lieu de votre projet ou vous rendre sur le service en ligne Assistance aux demandes d'autorisations d'urbanisme (AD'AU) disponible sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

### Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

**PC 045 006 22 F0023**

PC ou PA      Dpt      Commune      Année      N° de dossier

La présente demande a été reçue à la mairie

le **13/07/2022**

Cache de la mairie et signature du receveur

Dossier transmis :

- à l'Architecte des Bâtiments de France
- au Directeur du Parc National
- au Secrétariat de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial
- au Secrétariat de la Commission Nationale d'Aménagement Commercial



## 1 - Identité du demandeur<sup>1</sup>

Le demandeur indiqué dans le cadre ci-dessous sera le titulaire de la future autorisation et le redevable des taxes d'urbanisme. Dans le cas de demandeurs multiples, chacun des demandeurs, à partir deuxième, doit remplir la fiche complémentaire «Autres demandeurs». Les décisions prises par l'administration seront notifiées au demandeur indiqué ci-dessous. Une copie sera adressée aux autres demandeurs, qui seront co-titulaires de l'autorisation et solidairement responsables du paiement des taxes.

Vous êtes un particulier

Madame  Monsieur

Nom :

Prénom :

Date et lieu de naissance

Date :

Commune :

Département :

Pays :

Courier arrivé le

20 JUL. 2022

DDT du Loiret - S.U.A.D.T.

Vous êtes une personne morale

Dénomination : GDSOL 131

Raison sociale :

N° SIRET : 9 0 9 7 1 2 8 6 1 0 0 0 1 4      Type de société (SA, SCI,...) SAS

Représentant de la personne morale :

Madame  Monsieur

Nom : BOUR

Prénom : DANIEL

## 2 - Coordonnées du demandeur

Adresse : Numéro : 50

Voie : Rue Etienne MARCEL

Lieu-dit :

Localité : PARIS

Code postal : 7 5 0 0 2      BP :       Cedex :

Téléphone :

indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Adresse électronique :

[barthelemy.deroux@gdsolaire.com](mailto:barthelemy.deroux@gdsolaire.com)

Si le demandeur habite à l'étranger : Pays :

Division territoriale :

## 2Bis - Identité et coordonnées d'une personne autre que le(s) demandeur(s)<sup>2</sup>

Si vous souhaitez que les réponses de l'administration (autres que les décisions) soient adressées à une autre personne, veuillez préciser son nom et ses coordonnées :

Madame  Monsieur  Personne morale

Nom :

Prénom :

OU raison sociale :

Adresse : Numéro :

Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal :       BP :       Cedex :

Si cette personne habite à l'étranger : Pays :

Division territoriale :

Téléphone :

indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Adresse électronique :

@

<sup>1</sup> Vous pouvez déposer une demande si vous êtes dans un des quatre cas suivants : vous êtes propriétaire du terrain ou mandataire du ou des propriétaires ; vous avez l'autorisation du ou des propriétaires ; vous êtes co-indivisaire du terrain en indivision ou son mandataire ; vous avez qualité pour bénéficier de l'expropriation du terrain pour cause d'utilité publique.

<sup>2</sup> J'ai pris bonne note que ces informations doivent être communiquées avec l'accord de la personne concernée.